



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Grünweg
Prod-Nr. 4005240158203
CPID 303932-05
Zul-Nr. CH-2022-0012.01.0001
Identifiant unique de formulation UFI: RYDR-R03C-CQ0R-4GXK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
algicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Zulassungsinhaberin: W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal, Germany

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Eye Irrit. 2, H319

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

*

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
112-05-0	203-931-2	acide nonanoïque	20.94 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	

Indications diverses

Algicide avec acide pélargonique (acide nonanoïque), contenu sous forme de sel d'ammonium.

Remarque

La teneur en substance active correspond à la substance technique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation

Move to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

If symptoms: Call 112/ambulance for medical assistance. If no symptoms: Call a POISON CENTRE or a doctor.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau.

Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer durant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Risque de dommages oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable
Sciure de bois
Liant universel
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

* Mesures de protection

Lire le mode d'emploi!
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter les contacts longs et intenses avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Utiliser uniquement comme algicide conformément au mode d'emploi!

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
Indications se référant au matériel des gants de protection: en nitrile 0,3mm

Protection corporelle:

vêtement de protection léger

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

jaunâtre



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair		ISO 13736	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	> 320 °C	EEC A 15	
Température de décomposition	non déterminé		
pH	8.25- 8.45 (20°C)	CIPAC MT 75	
Viscosité	11- 16 mPa*s (20°C)	DIN 53019	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		Soluble dans l'eau sans aucune limite.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité relative 0.96 g/cm ³ (20°C)	OCDE 109	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

bases fortes, acides forts, oxydants puissants



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

10.6 Produits de décomposition dangereux

non connu

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	CL50: > 1.66 mg/L Espèce Rat	OCDE 403	Highest testable concentration - lethal dose is not reached!

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.	Espèce Cochon d'Inde	OCDE 406	

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	NOEC 100 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	NOEC 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	NOEC 20 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

* **Autres informations écotoxicologiques**

* **Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Grünweg

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 14.12.2022
Version 2.3 (fr,CH)
remplace la version de 12.09.2022 (2.2)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
WGK: classe risque aquatique
UFI: Unique Formula Identifier
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3
ISO: L'Organisation internationale de normalisation
DIN: Institut allemand de normalisation
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
LD50: Dose létale 50%
LC50: Concentration létale médiane
NOEC: Concentration sans effet observé
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente